


Informations de base	
2019/0806(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	En attente de décision finale
Échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules en Irlande Subject 1.20.09 Protection de la vie privée et des données 7.30 Coopération policière, judiciaire et douanière en général	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando (S&D)	24/07/2019
	Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Mobilité et transports	BULC Violeta	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/03/2019	Publication de la proposition législative	07290/2019	Résumé
04/04/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/09/2019	Vote en commission		
09/09/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0003/2019	Résumé
17/09/2019	Décision du Parlement	T9-0010/2019	Résumé
17/09/2019	Résultat du vote au parlement		
21/10/2019	Reprise des questions en instance de la législature précédente		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/0806(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission	LIBE/9/00461

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE638.778	25/07/2019	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0003/2019	09/09/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0010/2019	17/09/2019	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		07290/2019	29/03/2019	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules en Irlande

2019/0806(CNS) - 17/09/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 588 voix pour, 59 contre et 29 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules en Irlande.

Le Parlement a approuvé le projet du Conseil qui vise à autoriser l'Irlande à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel conformément à la décision 2008/615/JAI, aux fins de la consultation automatisée de données relatives à l'immatriculation des véhicules.

Échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules en Irlande

2019/0806(CNS) - 09/09/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté, suivant la procédure de consultation, le rapport de Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR (S&D, ES) sur le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules en Irlande.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen approuve le projet du Conseil qui vise, aux fins de la consultation automatisée de données relatives à l'immatriculation des véhicules, à autoriser l'Irlande à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel conformément à la décision 2008/615/JAI.

Échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules en Irlande

2019/0806(CNS) - 29/03/2019 - Document de base législatif

OBJECTIF: lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules en Irlande.

ACTE PROPOSÉ: Décision d'exécution du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE: la transmission de données à caractère personnel prévue par la [décision 2008/615/JAI](#) relative à l'approfondissement de la coopération transfrontalière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, ne peut avoir lieu qu'après la mise en œuvre dans le droit national sur le territoire des États membres concernés par cette transmission des dispositions générales relatives à la protection des données énoncées dans cette décision.

En application de la [décision 2008/616/JAI](#), l'Irlande a répondu à un questionnaire concernant la protection des données et à celui concernant l'échange de données relatives à l'immatriculation des véhicules (DIV). Elle a réalisé un essai pilote avec les Pays-Bas qui a été concluant. Une visite d'évaluation a eu lieu en Irlande et l'équipe d'évaluation néerlandaise/portugaise a rédigé un rapport sur cette visite.

Ayant pris note de l'accord de tous les États membres liés par la décision 2008/615/JAI, le Conseil a conclu, le 7 mars 2019, que l'Irlande avait pleinement mis en œuvre les dispositions générales relatives à la protection des données énoncées à la décision 2008/615/JAI.

CONTENU: le projet de décision d'exécution du Conseil vise, aux fins de la consultation automatisée de données relatives à l'immatriculation des véhicules, à autoriser l'Irlande à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel conformément à la décision 2008/615/JAI.

Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark participent à l'adoption de la décision proposée.